



# **VINS-SUR-CARAMY**

## **Plan Local d'Urbanisme**

### **Modification simplifiée n°2**

### **Concertation du public**

*Le Conseil Municipal de Vins sur Caramy a engagé par délibération du 19 février 2024 une procédure de modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme. Le dossier est mis à disposition du public conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme pendant 1 mois. Toute personne intéressée peut consulter les pièces du dossier et consigner ses observations sur le livre blanc dédié, disponible à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.*